

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Installation soumise à autorisation administrative
au titre du code de l'environnement

Une participation du public par voie électronique, prévue par l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement, est prescrite sur la demande de modification des installations exploitées par la société Sablières Oesch à Lingolsheim et à la prolongation de l'autorisation d'exploiter la carrière.

La participation, d'une durée de dix-huit jours, se déroulera du mardi 9 mai 2023 au vendredi 26 mai 2023 inclus.

La décision susceptible d'intervenir au terme de la participation est un arrêté préfectoral portant modification des installations exploitées par la société Sablières Oesch à Lingolsheim et prolongation de l'autorisation d'exploiter la carrière.

Le dossier relatif à ce projet n'est pas soumis à autorisation environnementale.

Pendant la durée de la participation, le dossier de demande d'autorisation pourra être consulté par le public sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse suivante :
<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/ICPE-Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Liste-des-ICPE-soumises-a-autorisation/Communes-L> sous la rubrique Lingolsheim > Sablière Oesch

En application des dispositions des articles R. 123-46-1 et D. 123-46-2 du code de l'environnement, il est possible de présenter une demande de mise en consultation sur support papier du dossier à la préfecture du Bas-Rhin. Cette demande doit être présentée au plus tard le 22 mai 2023.

Pendant la durée de la participation, le public pourra formuler ses observations et propositions, par voie électronique, à l'adresse mail dédiée pref-enquetes-publiques@bas-rhin.gouv.fr en mentionnant comme objet « participation par voie électronique Sablières Oesch à Lingolsheim ». Celles-ci seront transmises aux services de la préfecture du Bas-Rhin.

Au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée minimale de trois mois, le public pourra consulter par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision.

Des informations pourront être demandées auprès de monsieur Jean-Michel SPIESS, responsable du projet (soit par courriel : jms@spiess.fr, soit par téléphone : 03.88.35.36.88).